



Département  
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-huit, le 29 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14  
Nombre de présents : 12

**Etaient présents** : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

**Absents excusés** : BRAGANTI Karine, LANTHEAUME Christiane,

**Date de la convocation** : 23 mars 2018

**Secrétaire de séance** : GUERRERO Elisabeth

**Objet de la délibération** : Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement MAIRIE

Mme le Maire rappelle la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), de catégories 1 à 5, soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Pour faire face au retard de cette mise en place, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, également nommé ADAP, calendrier budgétaire des travaux de mise en accessibilité restants.

Dans le cadre de cet ADAP, Mme le Maire indique que des travaux vont être effectués pour l'aménagement de la mairie.

Le coût s'élève à 653 821.39 € HT

Mme le Maire propose de demander une subvention aux services de l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mme le Maire, à l'unanimité des membres présents, à procéder à une demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 29 mars 2018

**Le Maire,**  
Angéline APPRIEUX

